

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 055-2021

Du : 07 décembre 2021

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 10
votants : 10

Date de la convocation :
01 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères municipales,
Messieurs Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Monsieur Bernard Gourdy, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Madame Sophie Papon

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Désignation des représentants à la commission d'appel d'offres pour les groupements de commandes relatif à l'achat de produits d'entretien et d'hygiène, l'achat de fournitures administratives et scolaires, l'entretien des bouches et bornes d'incendie

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-1 et suivants,

Vu, les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique,

Vu, la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'achat de produits d'entretien et d'hygiène, l'achat de fournitures administratives et scolaires, l'entretien des bouches et bornes d'incendie,

Vu, les délibérations n°037-2021 ; n°038-2021 et n°039-2021 approuvant la constitution des groupements de commandes pour l'achat de produits d'entretien et d'hygiène, l'achat de fournitures administratives et scolaires, l'entretien des bouches et bornes d'incendie,

Considérant, que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts sera désignée coordonnateur du groupement et sa commission d'appel d'offre sera instituée comme commission d'appel d'offres du groupement,

Considérant, que chaque membre sera chargé de la bonne exécution du marché en ce qui le concerne,

Considérant, qu'il y a lieu de désigner en remplacement de Madame Isabelle Oger en tant que membre titulaire parmi les membres de la commission communale d'appel d'offres existante, au sein de laquelle Madame Isabelle Oger ne siège pas,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Désigne, Monsieur Bernard Gourdy en tant que membre titulaire et Monsieur Thierry Vincent en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offre pour les marchés « achat de produits d'entretien et d'hygiène, l'achat de fournitures administratives et scolaires, l'entretien des bouches et bornes d'incendie »

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 07 décembre 2021

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

